

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision n°2022-054

Objet : Pôle enfance - adhésion au service "Aides Financières d'Action Sociale" dans le cadre de la convention "Mon compte partenaire" - convention avec la Caisse d'Allocations familiales du Territoire de Belfort

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10,
- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

Considérant

- l'obligation d'accéder aux coefficients familiaux des familles fréquentant les temps d'accueil périscolaires de la CCVS pour la facturation mensuelle,
- la nécessité de déclarer, par le biais de la plateforme « Mon compte partenaire », les données d'activités et financières aux services de la Caisse d'Allocations familiales du Territoire de Belfort,

DECIDE

Article 1^{er} : de signer avec la Caisse d'Allocations familiales du Territoire de Belfort, la convention d'adhésion au service « Aides Financières d'Action Sociale (AFAS). La présente convention prend effet au 15 septembre 2022 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Article 2 : Ampliation de la présente convention sera adressée à :
- SGC Belfort 2 – Antenne Giromagny

Visa préfectoral

Etueffont, le 26 septembre 2022

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER